



La plateforme nationale forêt-gibier dévoile un nouvel indicateur de pression des ongulés

Initiée en 2021 par les organismes de la forêt publique et privée, la plateforme nationale forêt-gibier recueille les signalements de dégâts de grand gibier occasionnés en forêt et les parcelles reboisées, particulièrement attractives. Elle s'enrichit désormais d'une nouvelle information : la pression des ongulés exercée sur les forêts.

Un outil précieux à disposition des professionnels pour aider les forêts à mieux se renouveler face au risque du gibier

La plateforme nationale forêt-gibier est un outil pour identifier les zones de forêt endommagées par le gibier ou sensibles aux populations importantes. Elle permet de mettre en place avec les chasseurs des plans d'actions adaptés à chaque territoire.

Les cerfs, chevreuils, chamois... consomment les jeunes pousses des plants et semis, les fragilisent et les abîment en frottant leurs bois ou leurs cornes. Certaines espèces vont jusqu'à écorcer les jeunes arbres, consommer les graines et arracher les jeunes plants.

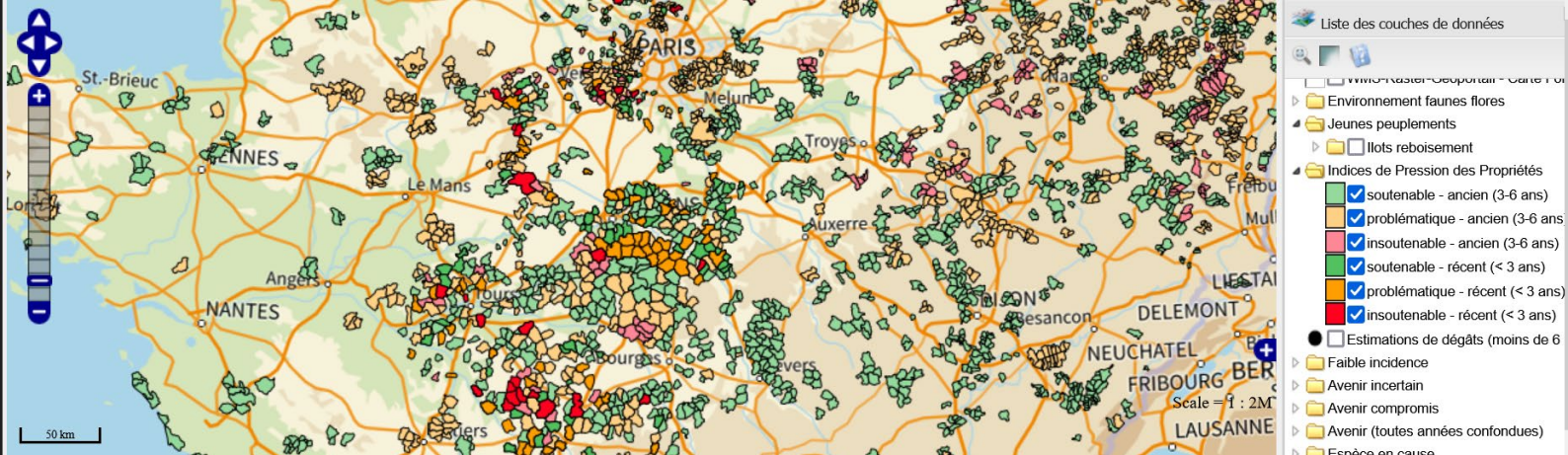
Il est nécessaire de préserver les renouvellements forestiers dans un contexte d'adaptation des forêts au changement climatique et d'augmentation des populations de grands herbivores.

Une pression du grand gibier évaluée à l'échelle de la propriété

Le niveau de pression est établi sur la base d'une compilation d'observations des agents de l'Office national des forêts (ONF) et du Centre national de la propriété forestière (CNPF) : dommages causés aux renouvellements des forêts, consommations de la végétation et indices de présence des espèces animales relevés dans une forêt. Il permet de mettre en évidence les zones géographiques en déséquilibre sylvo-cynégétique. Indice de pression et signalement de dégâts aux peuplements se complètent pour alerter les forestiers et les chasseurs, à qui il appartient alors de rechercher des solutions au sein des instances décisionnelles de la chasse.

Un affichage à l'échelle de la commune

En accès libre, l'indice de pression des propriétés (IPP) s'affiche sur la carte de manière synthétisée au niveau communal afin de rendre visible un territoire et non pas la propriété pour laquelle il a été saisi, souvent privée. Le territoire communal prend la couleur correspondant à la moyenne des indices de pression des forêts qui s'y trouvent. Les indices récents, calculés pour les trois dernières années, ont une couleur plus intense que les plus anciens, évalués sur les trois avant-dernières années.



Qui sont les acteurs de la plateforme nationale forêt-gibier ?

La plateforme nationale forêt-gibier est un outil en ligne, partagé entre les propriétaires forestiers publics et privés, leurs conseillers et leurs gestionnaires.

Pilotée par la Fédération nationale des syndicats de forestiers privés (FRANSYLVA), le Centre national de la propriété forestière (CNPFF), l'Union de la coopération forestière Française (UCFF), les Experts forestiers de France (EFF), la Fédération nationale des communes forestières (FNCOFOR) et l'Office national des forêts (ONF), la plateforme est financée par France Bois Forêt, l'interprofession de la filière forêt-bois.



PLATFORME FORÊT-GIBIER

Sur le terrain, l'application smartphone facilite la saisie et le retour sur le point de dégât.

❶ Le compte doit avoir été préalablement ouvert dans le site de la plateforme.

CONSULTER ET UTILISER LA PLATEFORME
plateforme-nationale-foret-gibier.cartogip.fr

NOUS CONTACTER PAR MAIL
plateforme.nationale.foret.gibier@gipatgeri.fr



UCFF
Les Coopératives Forestières



LA FORÊT EN QUELQUES CHIFFRES :



La forêt métropolitaine couvre
31 % du territoire métropolitain
en 2023* vs 26 % en 1990



Il existe 190 essences d'arbres
dont 65 % de feuillus
et 35 % de résineux*



La forêt appartient à 75 %
à des propriétaires privés et
25 % à des organismes publics :
16 % aux communes (forêts communales)
et 9 % à l'État (forêts domaniales).*

*Source : Memento IGN 2023



France Bois Forêt est l'interprofession nationale de la filière forêt-bois. Créée le 8 décembre 2004 sous l'égide du ministère de l'Agriculture en charge des Forêts, elle fédère les organisations de la filière et est l'interlocutrice reconnue par les pouvoirs publics sur les sujets forêt-bois. En concertation avec les 24 organisations membres, France Bois Forêt met en œuvre des actions collectives de communication et de promotion de la forêt française et des usages du bois, de recherche, d'innovation et de développement.

Pour en savoir plus : www.franceboisforet.fr



CONTACTS PRESSE :
Agence communicante

Victor Guilbert
victor.guilbert@communicante.fr
06 82 62 37 57

Caroline Chadal :
caroline.chadal@communicante.fr
06 78 34 98 53